

Rapport

Dialogue des Parlements Arabes sur l'Examen Régional du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la Région Arabe

4 Février 2021

Résumé

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont organisé un dialogue avec les parlements arabes sur l'Examen Régional du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) dans la région arabe, en ligne le 4 février 2021, en coopération avec les membres du Réseau des Nations Unies sur les migrations dans la région arabe.

Le dialogue visait à fournir aux parlementaires une vue d'ensemble des développements récents en matière de gouvernance des migrations aux niveaux mondial, régional et national, en soulignant les nouvelles structures en place pour la coordination sur les migrations. Le dialogue visait également à partager le calendrier de l'examen régional, en plus d'encourager l'apprentissage par les pairs et la coopération entre les parlementaires concernant leur participation et leur contribution à la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations (PMM), ainsi que son suivi et son examen aux niveaux régional et national. Le dialogue a également cherché à discuter des moyens d'assurer la participation effective des parlementaires au processus régional d'examen du PMM.

Ce rapport comprend un résumé des discussions des sessions.

I. Introduction

Dans le cadre des efforts déployés pour mener un examen régional du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) dans la région arabe, et conformément aux principes directeurs du PMM appelant à une approche de l'examen mobilisant l'ensemble de la société, la CESAO et l'OIM, en collaboration avec les membres du Réseau des Nations Unies sur les migrations dans la région arabe, ont organisé une série de dialogues avec les parties prenantes concernées. Ces dialogues ont réuni des migrants, des représentants de la société civile, des organisations de migrants et de diasporas, des organisations confessionnelles, des autorités et communautés locales, du secteur privé, des employeurs, des syndicats, des parlementaires, des institutions nationales des droits de l'homme, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des universitaires, des médias et d'autres parties prenantes pertinentes aux niveaux mondial, régional et national, conformément à la résolution de l'Assemblée générale du PMM (Définition des parties prenantes, paragraphe 44) :

https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195&Lang=F

Les parlements jouent un rôle essentiel dans la formulation des priorités et des problèmes des migrants et dans la promotion de leurs droits. Les parlementaires sont chargés de veiller à ce que les lois répondent aux besoins des migrants et protègent efficacement leurs droits. En tant que représentants de l'ensemble de la population, y compris des migrants, ils sont chargés de superviser l'élaboration et la mise en œuvre des plans et stratégies du gouvernement et de veiller à ce qu'ils ciblent et atteignent les plus vulnérables. Enfin, dans la plupart des pays arabes, les parlements sont responsables de l'examen et de l'approbation des budgets nationaux et doivent donc veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient allouées pour répondre aux besoins de tous les groupes de population, y compris les migrants.

Le PMM a attiré l'attention sur le rôle que jouent les parlementaires dans ce domaine et a souligné la nécessité de leur participation aux examens mondiaux, régionaux et nationaux du PMM. Dans ce contexte, la CESAO et l'OIM, en coopération avec les membres du Réseau des Nations Unies sur les migrations dans la région arabe, ont organisé un dialogue en ligne avec les parlements arabes sur l'examen régional du PMM le jeudi 4 février 2021 de 11h00 à 13h00 (heure de Beyrouth).

II. Objectifs

Le dialogue est arrivé à point nommé puisque les gouvernements et les diverses parties prenantes des pays arabes travaillaient à la réalisation du premier examen de la mise en œuvre du PMM. Le dialogue a cherché à atteindre les objectifs suivants :

1. Fournir aux parlementaires un aperçu des développements récents en matière de gouvernance des migrations aux niveaux mondial, régional et national, et mettre en évidence les nouvelles structures en place pour la coordination sur les migrations et le calendrier de l'examen régional.
2. Encourager l'apprentissage par les pairs et la coopération entre les parlementaires en ce qui concerne leur participation et leurs contributions à la mise en œuvre du PMM, ainsi que ses progrès et son examen aux niveaux régional et national.
3. Discuter des moyens d'assurer la participation effective des parlementaires au processus d'examen régional du PMM dans la région arabe.

III. Remarques de Bienvenue

Mme Mehrenaz Elawadi, chef du groupe sectoriel Justice de genre, population et développement inclusif, a prononcé le discours d'ouverture de la CESAO et a accueilli les participants. Elle a souligné l'opportunité du PMM pour la région arabe, qui connaît un mouvement migratoire sans précédent, puisque le nombre de migrants accueillis par la région a dépassé quarante millions, tandis que le nombre de migrants en provenance des pays arabes a dépassé trente-deux millions.

La région se caractérise par des tendances et des schémas migratoires complexes, qui nécessitent une coopération bilatérale, régionale et mondiale pour traiter les questions de migration, assurer sa contribution au développement durable et réduire certains de ses effets négatifs. Mme Elawadi a ajouté que la pandémie du COVID-19 a démontré le rôle pionnier joué par les migrants et ceux qui ont poursuivi leur travail dans divers domaines, notamment les services de santé, l'hygiène, l'agriculture, etc. Cependant, la pandémie a également démontré la fragilité de la situation des migrants et le besoin urgent de coopération entre les différentes parties prenantes pour les protéger et défendre leurs droits.

Dans son discours, Mme Elawadi a évoqué le rôle essentiel que jouent les parlementaires en représentant la population, en exprimant ses priorités et ses problèmes, et en protégeant ses droits, en particulier ceux des plus faibles d'entre eux, dont les migrants. Par leur rôle législatif, les membres du Parlement (MP) ont la responsabilité de s'assurer que les lois respectent les intérêts des migrants. Ils sont également chargés de contrôler le travail du gouvernement, de veiller à ce que les programmes gouvernementaux pertinents soient adaptés aux besoins des migrants et d'allouer les ressources financières nécessaires dans le budget national pour mettre en œuvre ces programmes. Elle a noté que le PMM souligne la nécessité pour les parlements d'être impliqués dans la réalisation de ses objectifs et dans le processus d'examen périodique aux niveaux national, régional et mondial. Elle a invité les participants à réfléchir aux moyens permettant de mieux impliquer les parlements arabes dans le processus d'examen régional.

Mme Kristina Mejo, Agent Senior de liaison et de politique régionale et directrice régionale adjointe, OIM, a prononcé le discours d'ouverture au nom de Mme Carmela Godeau, directrice régionale de l'OIM pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Dans son discours, Mme Mejo a déclaré que l'interdépendance entre la migration et le développement a acquis une reconnaissance et une importance croissantes avec l'engagement envers l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'adoption du PMM en 2018. Cette importance se reflète dans les progrès réalisés en matière de gestion des migrations et de protection des migrants, les pays reconnaissant le rôle essentiel que jouent les migrants concernant le développement.

Mme Mejo a ajouté que la pandémie de COVID-19 a mis en lumière le rôle des migrants, d'autant plus que beaucoup d'entre eux travaillent en première ligne, comme les travailleurs du système de santé et qui malgré les couvre-feux continuent de travailler pour fournir des services de base à toutes les personnes. Elle a indiqué que malgré les répercussions de la pandémie, les pays ont poursuivi leurs efforts pour ne négliger personne, atteindre le plan 2030 et les objectifs du Pacte mondial. Dans ce contexte, des pratiques réussies et prometteuses ont émergé, comme l'intégration des migrants dans les systèmes de soins de santé ou même, dans certains cas, dans les systèmes de protection sociale.

Elle a salué le rôle important des parlementaires représentant les pays et incluant les migrants, car ils ont exprimé leurs préoccupations et leurs priorités pour assurer le développement et le

respect des droits de l'homme et des travailleurs. Elle a souligné le rôle crucial que jouent les parlementaires dans le contexte de la migration, rôle qui est mis en avant par le PMM. Mme Mejo a encouragé les parlementaires à partager leurs expériences sur les questions de migration afin d'améliorer les résultats de l'examen régional du PMM dans la région arabe. Mme Mejo a conclu son discours en soulignant l'effort et la coordination nécessaires dans les mois à venir pour assurer l'inclusion des migrants dans les plans de relance mis en place par les gouvernements, notamment dans les campagnes de vaccination récemment lancées dans la région, pour une société sûre pour tous.

IV. Sessions

Contexte

La session a cherché à ouvrir la voie à la discussion en donnant un aperçu des principes, des objectifs, du suivi et de l'examen du PMM dans la région. La session a été modérée par M. Rawhi Afaghani, conseiller du programme de prévention des conflits et de consolidation de la paix au PNUD.

Mme Sara Salman, conseillère régionale de la CESAO pour les questions de population, a fait une présentation sur les principes et les objectifs du Pacte mondial pour les migrations et ses implications politiques pour les pays arabes. Elle a passé en revue les dix principes directeurs qui reflètent la compréhension commune de la migration, les responsabilités partagées de toutes les parties et l'unité d'objectif entre les pays participants, et a souligné le principe de l'approche mobilisant l'ensemble de la société et l'ensemble du gouvernement. Elle a expliqué que les 23 objectifs du PMM constituent une feuille de route pour les pays en vue de protéger les migrants et de garantir leur participation au processus de développement. Mme Salman a noté que 21 des 23 objectifs soulignaient la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes, y compris les parlements, pour atteindre les objectifs. Elle a souligné le rôle des Nations Unies pour soutenir les efforts des États membres à cet égard.

Mme Salman a insisté sur la nécessité d'une approche mobilisant l'ensemble de la société pour l'Examen régional, et sur l'importance de la coopération et de la coordination entre les diverses parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales pour améliorer la gouvernance des migrations. Elle a évoqué certaines des implications politiques du PMM pour la région arabe, notamment la nécessité d'élaborer des cadres de gouvernance cohérents, conformes aux engagements mondiaux, de donner des moyens d'action aux migrants et de les protéger, de garantir une approche holistique de l'ensemble des politiques fondées sur des données probantes et de réduire les facteurs défavorables à la migration. Dans ce contexte, Mme Salman a salué le rôle important que jouent les parlements dans la résolution des conflits et l'ouverture de voies de communication entre l'État, les citoyens et les autres composantes de la société.

Mme Hind Kinani, chargée de recherche régionale pour la région MENA à l'OIM, a présenté le processus de suivi et d'examen du PMM au niveau national, régional et mondial. Elle a noté que l'examen est un processus volontaire, basé sur les examens nationaux volontaires des pays en préparation du Forum d'examen des migrations internationales (FEMI), qui se tiendra tous les quatre ans à partir de 2022. Elle a ajouté que le Secrétaire général des Nations Unies a créé le Réseau des Nations Unies sur les migrations afin d'assurer un soutien efficace et coordonné à toutes les agences et organisations des Nations Unies pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du PMM et de garantir un soutien approprié aux États Membres, y compris la fourniture de données et un soutien technique pour la préparation des rapports nationaux. Elle a ajouté que les États membres ont appelé les processus sous-régionaux et régionaux pertinents, y compris les commissions économiques régionales, à examiner la mise en œuvre du Pacte mondial au niveau régional et à suivre les progrès de sa mise en œuvre à partir de l'année 2020, puis tous les quatre ans. Elle a donné un aperçu du calendrier des examens régionaux dans les différentes régions. Elle a noté que les documents pertinents sont disponibles sur la page du Réseau des Nations Unies pour les migrations pour chaque région.

Dans ce contexte, Mme Kinani a présenté un résumé du processus d'examen et de suivi du PMM dans la région arabe, qui est soutenu par l'OIM, la Ligue des États arabes et la CESAO en étroite coordination avec les membres des réseaux nationaux et régionaux de migration des Nations Unies. Elle a également souligné l'établissement de réseaux au niveau national au Bahreïn, au Djibouti, en Jordanie, en Arabie Saoudite, au Koweït, au Maroc et aux Emirats Arabes Unis. La présentation s'est terminée par une référence à la réception des rapports volontaires de douze pays arabes, qui sont disponibles sur la page du Réseau mondial des Nations Unies pour la région arabe.

Les présentations ont été suivies de deux interventions des participants comme suit :

Son Excellence Mariam Majed Khalfan Bin Thania, membre du Conseil National Fédéral des Emirats Arabes Unis, a indiqué dans son intervention l'importance de la migration dans la réalisation du développement durable et que les questions de migration sont parmi les priorités de la région arabe. Elle a précisé que le nombre croissant de migrants et de réfugiés exige que les pays arabes s'engagent à protéger leurs droits tout en se concentrant sur la situation spécifique des femmes et des filles migrantes et en assurant leur pleine et égale participation.

Elle a passé en revue les progrès réalisés par son pays en matière de gouvernance de la migration au cours des dernières années, en coopération avec des organisations internationales, dans le but d'améliorer l'environnement législatif de la migration, de lutter contre la traite des êtres humains, de traiter les problèmes des travailleurs migrants, de fournir un système de protection des salaires et d'introduire un certain nombre de réformes en adoptant un salaire minimum. Elle a ajouté que les EAU ont publié une loi sur l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes dans le secteur privé et a énuméré un certain nombre de réalisations que le pays a pu accomplir

à la lumière des répercussions de la pandémie de COVID-19, dans le but de protéger les employés et les travailleurs et de réduire la perte de leurs emplois. Il s'agit notamment de l'initiative de travailler à distance, de fournir aux travailleurs et aux employés des vaccins COVID-19 gratuitement et sans discrimination, du renouvellement des permis de travail et des visas de résidence, de la prise en charge des familles de tous ceux qui sont décédés à cause du virus COVID-19 pour toutes les nationalités, et d'apporter des amendements juridiques dans l'octroi de la citoyenneté émiratie aux investisseurs, aux talents spécialisés et aux professionnels dans le but d'apprécier les compétences et de renforcer le tissu social. Elle a conclu en évoquant le rôle fondamental et central que jouent les parlements pour soutenir la politique migratoire à travers leur travail législatif, et a appelé à intensifier les efforts pour développer des politiques et des législations en faveur d'une migration sûre, ordonnée et régulière et pour fournir le financement nécessaire au soutien des programmes pour les réfugiés et les migrants au niveau national, régional et international.

Son Excellence M. Michel Moussa, membre du Parlement libanais, a commencé son intervention en notant que le Liban attachait une grande importance à la question de la migration car il est un pays d'origine et de destination, expliquant que son pays avait soumis son premier rapport volontaire il y a quelques mois et que le Premier ministre avait approuvé la proposition du ministère des Affaires étrangères et des Emigrants d'établir un mécanisme national de suivi de la mise en œuvre du PMM. Il a ajouté que son pays a accepté la plupart des accords et protocoles relatifs à la migration et a examiné un certain nombre de projets de loi qui ont été mis en place pour lutter contre la traite des êtres humains, protéger les migrants et faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les migrants. Parmi ces initiatives, citons la facilitation du retour de 40 000 migrants au Liban, le renouvellement des permis de résidence pour les travailleurs étrangers et l'exemption des frais de retard, et la facilitation du retour volontaire des migrants dans leur pays d'origine. Il a conclu son discours en soulignant que la campagne nationale de vaccination concerne les travailleurs migrants, les réfugiés et les personnes déplacées au Liban.

La première session : Le rôle des parlements arabes dans le traitement des questions de migration

Cette session visait à offrir une plateforme de dialogue et d'apprentissage entre pairs aux membres des parlements arabes sur leurs expériences en matière de traitement des questions de migration. Mme Sara Salman a modéré cette session et a posé plusieurs questions pour guider la discussion, à savoir : 1) Votre parlement a-t-il abordé l'une ou l'autre des questions de migration ? 2) Quels sont les défis auxquels vous avez été confrontés ? 3) A-t-il joué un rôle particulier à la lumière de la pandémie de COVID-19 ?

Cette session a débuté par une intervention de Son Excellence Mme Aisha Bint Yousuf Al-Mannai, membre du Conseil de la Shura du Qatar et membre du Parlement arabe, dans laquelle elle a

posé une question sur la différence essentielle entre la migration volontaire et la migration forcée et a demandé si le PMM inclut également les réfugiés qui souffrent de grandes difficultés d'accès à l'éducation, aux services de santé et aux droits de l'homme minimaux. Elle a ajouté que la région subit de plein fouet le phénomène de la migration en accueillant le plus grand nombre de réfugiés et de migrants, ce qui exerce des pressions supplémentaires sur les pays qui s'efforcent de fournir une aide humanitaire. Elle a expliqué que la solution réside dans la coopération des pays arabes pour mettre fin à l'instabilité dans la région.

Elle a ajouté que le Parlement arabe se concentre sur la mise en œuvre des accords régionaux et internationaux pour les réfugiés et le PMM. Les efforts portent notamment sur les répercussions du COVID-19 sur les migrants, notamment les pertes d'emploi, la réduction des salaires, la baisse du total des envois de fonds des migrants et le renforcement des restrictions de voyage. Elle a expliqué que le Parlement arabe affirme la nécessité de ne pas négliger les migrants et les réfugiés ainsi que les pays qui les accueillent dans la région arabe, et exhorte les pays arabes à accélérer la soumission de rapports volontaires pour suivre la mise en œuvre du PMM. Elle a conclu son discours en demandant un soutien technique pour le Parlement arabe à travers un séminaire de sensibilisation sur la migration dans la région arabe.

Mme Salman a précisé que le Pacte mondial pour les réfugiés, adopté par les pays en 2018, traite des questions liées aux réfugiés, tandis que le PMM se concentre sur les migrants. Elle a ajouté que le PMM ne fait pas de distinction entre les migrants, quel que soit leur statut juridique, mais met plutôt l'accent sur leurs droits et leur contribution au processus de développement, d'où l'importance de disposer de cadres de gouvernance harmonieux conformes aux obligations mondiales de régulation des migrations et de facilitation de la migration régulière, ajoutant que de nombreux pays ont pris des mesures louables à cet égard, notamment en modifiant les procédures d'obtention d'un visa et en mettant fin ou en réformant le système de parrainage (Kafala).

M. Mohamed Al-Tayeb Al-Askari, membre de l'Assemblée nationale algérienne, a souligné la nécessité d'une coordination régionale plus large en raison de l'afflux de migrants causé par diverses raisons, notamment les conflits armés, les crises politiques et économiques, la famine, le changement climatique. Il a ajouté que l'Algérie accueille des milliers de migrants irréguliers et les traite sur la base de la solidarité et du respect de leur dignité et de leurs droits. Le Parlement algérien a approuvé l'amendement de la loi contre la traite des personnes et a adopté une approche globale appelant à éliminer les causes profondes de la migration négative et à traiter ses conséquences par une répartition équitable des richesses, une réforme économique, la consolidation de la sécurité et de la paix, et la fourniture du soutien nécessaire aux pays voisins. M. Al-Askari a conclu en affirmant que son pays apprécie le PMM en tant que feuille de route complète pour l'amélioration de la gouvernance des migrations, cependant l'Algérie réitère le droit souverain des Etats de gérer les migrations au niveau national.

Son Excellence M. Mohammed Ouzzine, vice-président du Parlement et rapporteur de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants du Maroc, a évoqué les réalisations de son pays en matière d'amélioration de la gouvernance de la migration, notamment la sélection par les dirigeants africains de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en tant que chef de file de l'Union africaine sur la question de la migration ; la préparation du document de l'agenda africain sur la migration présenté par le Royaume du Maroc à l'Union africaine ; ainsi que la création de l'Observatoire africain de la migration. Il a également évoqué certaines des réalisations de son pays en matière de gestion des migrations à la lumière de la pandémie de COVID-19. Il a conclu son discours en soulignant la responsabilité des parlements arabes dans l'élaboration d'une législation appropriée, en exhortant les gouvernements à mettre en œuvre des politiques publiques inclusives, en diffusant une culture de la tolérance qui respecte la diversité et accepte les autres, en repoussant les discours xénophobes, en corrigeant les jugements erronés à l'encontre des immigrants, en s'attaquant aux causes des migrations négatives et en promouvant le développement, et finalement en œuvrant à la résolution pacifique des conflits et à leur prévention par le biais de la diplomatie multilatérale.

Mme Salman a souligné l'importance de documenter les rôles des parlements législatifs dans le domaine de la gestion des migrations au niveau national. Elle a également précisé que le PMM n'est pas contraignant et que l'un des principes directeurs du PMM met l'accent sur l'autonomie des États. Elle a noté les pressions supplémentaires auxquelles les États sont confrontés en raison de la migration irrégulière et a souligné la nécessité de freiner la migration irrégulière et d'élargir les voies de migration régulière.

Son Excellence M. Nidal Ammar, membre de l'Assemblée du peuple de la République arabe syrienne, a souligné les longues souffrances du peuple syrien avec la guerre, la violence, la mort, le déplacement. Il a évoqué le rôle que joue le parlement syrien pour coordonner et assurer le retour des déplacés en Syrie et les principaux défis auxquels sont confrontés le gouvernement et le peuple, notamment les sanctions internationales.

Son Excellence le député Michel Moussa a souligné la nécessité de faire face aux discours de haine et de les prendre en compte dans toutes les lois et législations relative aux migrants. Il a fait référence au plan national pour les droits de l'homme au Liban qui est en cours d'élaboration en coopération entre le Parlement, les ministères concernés et la société civile, conformément aux recommandations des cadres internationaux. Il a également souligné la nécessité d'un écosystème social qui soutient la mise en œuvre appropriée des lois relatives à la migration.

M. Mohammed Ouzzine a souligné le rôle du Parlement marocain dans les lois et politiques relatives à la migration, y compris la stratégie nationale de migration. Il a souligné l'importance de créer des cadres de coopération et de partenariat entre les commissions économiques régionales, les organes intergouvernementaux régionaux et les parlements afin d'améliorer la gouvernance des migrations, ainsi que l'importance d'engager les parlements dans les différentes plateformes et événements régionaux et mondiaux.

Mme Jamila Debbech Ksiksi, membre de l'Assemblée tunisienne des représentants du peuple, a souligné l'important afflux de migrants à destination et en provenance de la Tunisie, notamment

par les voies de la migration irrégulière. Elle a expliqué que la Tunisie ne dispose pas encore d'un cadre politique cohérent en matière de migration, mais que le parlement a initié une certaine législation, notamment la loi contre la traite des personnes et la création d'un organisme national de prévention de la traite des êtres humains, ainsi qu'une loi de lutte contre la discrimination raciale, qui a permis à la Tunisie de prendre l'initiative et d'être le premier pays du monde arabe et le deuxième d'Afrique à disposer d'une législation contre la discrimination raciale.

Elle a ajouté que des travaux sont en cours pour introduire des amendements aux lois actuelles sur la migration qui datent de 1968, ainsi que pour organiser des dialogues consultatifs avec des composantes de la société civile en coopération avec des organisations internationales afin de présenter des propositions de réforme du système juridique concernant la régulation de la migration. Les migrants sont confrontés à plusieurs défis en Tunisie, notamment une couverture sanitaire et sociale et un accès aux services limités, l'impossibilité d'accéder aux mouvements de travail organisés et leur exposition à l'exploitation économique et à la discrimination raciale. Elle a souligné le rôle de la société civile comme une opportunité d'améliorer la gouvernance de la migration en Tunisie.

Session 2 : Discussion ouverte sur la promotion de l'approche mobilisant l'ensemble de la société pour l'examen volontaire du PMM au niveau national dans la région arabe.

Cette session visait à échanger des idées sur les moyens et les méthodes pour assurer la participation effective des parlementaires à l'examen régional du PMM, en particulier à la conférence régionale qui sera organisée les 24-25 février 2021. Elle a été modérée par l'Envoyé spécial du Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations pour la région des Etats arabes du Golfe, M. Hassan Abdel Moneim Mostafa.

M. Raymond Hilal, membre de l'Assemblée du peuple en République arabe syrienne, a affirmé que le Parlement syrien joue un rôle essentiel dans la promulgation de lois et de textes législatifs qui garantissent le retour en toute sécurité de tous les migrants et le suivi des efforts du gouvernement pour continuer à fournir des facilités à chaque migrant qui souhaite rentrer chez lui, et a souligné les défis auxquels l'État est confronté dans le processus de collecte et d'analyse des données, la faiblesse des institutions et des infrastructures, et les conséquences des sanctions dans le domaine de la sécurisation des matériels de base et de santé, ainsi que les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des politiques et des programmes en général, indiquant que l'État met en place des mesures intensives aux frontières pour toutes les arrivées sur les territoires syriens.

Dans sa deuxième intervention, M. Mohamed Al-Tayeb Al-Askari a estimé que le partage des charges entre les pays d'origine, de transit et de destination est une question nécessaire qui devrait être incluse dans le pacte. Il a expliqué que l'Algérie traite la question de la migration en utilisant une approche globale, équilibrée et solidaire, d'une part le gouvernement se préoccupe de la communauté nationale résidant à l'étranger et la protège de toutes les formes de discrimination, de racisme et d'hostilité, et d'autre part il se préoccupe des droits fondamentaux

et de la dignité des migrants après que l'Algérie soit également devenue un pays de destination. Dans ce contexte, l'Algérie a rejoint plusieurs mécanismes juridiques régionaux et internationaux liés aux droits de l'homme, à la lutte contre la traite des êtres humains et à la protection des travailleurs migrants. Il a ajouté que la lutte contre le crime organisé transnational contribuera à renforcer la coopération sur la question de la migration, et a souligné la nécessité d'assurer la stabilité politique et de réduire les conflits armés et le terrorisme, en particulier dans la région du Sahel en raison de son intersection évidente avec le crime organisé et l'extrême pauvreté, en soutenant les organisations africaines telles que l'Union africaine et en encourageant les investissements qui soutiennent le développement.

A. Remarques finales

Le dialogue des parlements arabes sur l'examen régional du PMM dans la région arabe a été conclu par des mots des organisateurs dans lesquels ils ont remercié les représentants des parlements nationaux et les participants du Parlement arabe pour leur présence et ont souligné l'importance de ce dialogue pour faire avancer la mise en œuvre du PMM, son suivi et son examen aux niveaux régional et national dans la région arabe et pour améliorer la compréhension du rôle des parlements, ainsi que pour discuter des moyens d'assurer la participation effective des parlementaires à l'examen régional du Pacte mondial dans la région arabe.

Mme Salman a affirmé que les organisateurs continueront à travailler avec les parlements arabes pour les soutenir dans leur travail sur la migration, elle a également remercié l'OIM pour son partenariat distingué et sa coopération fructueuse dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PMM. Elle a encouragé les parlementaires à participer à la conférence régionale des 24 et 25 février, qui réunira des représentants des gouvernements et des parlementaires arabes, ainsi que des représentants d'institutions de la société civile et de diverses parties prenantes.

Pour sa part, M. Hassan Abdel Moneim Mostafa a salué la participation des parlementaires au processus d'examen de la mise en œuvre du PMM et les efforts déployés par les parlements arabes pour améliorer la gouvernance de la migration, activer le rôle des migrants dans le développement et protéger leurs droits, et a souligné la nécessité de coopérer et de relever les défis de manière participative.

Annexe

Dialogue des Parlements Arabes sur l'Examen Régional du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la Région Arabe

4 février 2021

Liste des participants

a. Pays membres de la CESAO

<u>Émirats Arabes Unis</u>	<u>Algérie</u>
----------------------------	----------------

<p>Son Excellence Mariam Majed Khalfan bin Thania Membre du Conseil national fédéral Abu Dhabi Email: m.m.bintheneya@almajles.gov.ae</p> <p>Son Excellence Monsieur Hind Hamid Khalifa bin Hindi Al Alili Membre du Conseil national fédéral Abu Dhabi Email: h.h.alaleeli@almajles.gov.ae</p> <p>Mme. Diana Al Haddid Email: diana.jordanembassyuae@gmail.com</p> <p><u>République de Tunisie</u> Mme. Jamila Debbech Ksiksi Membre de l'Assemblée des représentants du peuple et assistante du président de l'Assemblée des représentants du peuple chargée de la relation avec la société civile et les citoyens, membre du Parlement francophone, ancienne membre du Parlement africain et présidente du groupe des femmes au Parlement africain, Coordinatrice nationale et fondatrice du Women Leaders Network African. Email: jmilaksiksi2011@gmail.com</p>	<p>M. Mohamed Al-Tayeb Al-Askari Membre de l'Assemblée nationale algérienne Algérie Email: mtlaskri12@gmail.com</p> <p><u>République Arabe Syrienne</u> M. Nidal Ammar Membre de l'Assemblée du peuple Damas Email: diab.abdulazim@gmail.com</p> <p>M. Raymond Hilal Membre de l'Assemblée du peuple Damas Email: diab.abdulazim@gmail.com</p> <p><u>Sultanat d'Oman</u> Son Excellence Sheikh Ali bin Nasser bin Hamad Al Mahrouqi Secrétaire général du Conseil de la Choura Membre du Parlement arabe Muscat Email: alinh3@gmail.com</p>
<p><u>Qatar</u> Son Excellence Mme. Aisha Bint Yousuf Al-Mannai Membre du Conseil de la Shura qatari et membre du Parlement arabe Doha Email: aisha.yousef@hbku.edu.qa</p> <p><u>Liban</u> Son Excellence Monsieur Michel Moussa Député au Parlement libanais Beyrouth Email: michelmoussa9@gmail.com</p> <p><u>Ligue des États arabes</u> Mme. Amina Al Shibany</p>	<p><u>Le Royaume du Maroc</u> M. Mohamed Ouzine Vice-président du Parlement Email: ouzzine@yahoo.com</p> <p>M. Saed Satraouy Email: satraouy@parlement.ma</p> <p>M. Hamza Soukah Parlement Email: hsoukah@parlement.ma</p> <p>M. Mohammed Zouitenem Parlement Email: zouitenem1961@gmail.com</p>

Département des Réfugiés, des Expatriés et de l'Immigration Le Caire Email: aemigrant.dept@las.int	
--	--

B. Organisations et institutions spécialisées des Nations unies

<p><u>Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale CESAO</u> Mme. Mehrinaz Elawady Directeur Chef du groupe sectoriel "Justice, population et développement inclusif". Email: elawady@un.org</p> <p>Mme. Sara Salman Conseiller régional en matière de population Beyrouth Email: salmans@un.org</p> <p>Mme. Dina Tannir Responsable des affaires sociales Beyrouth Email: tannird@un.org</p> <p>Mme. Therese Breir Administrative Assistant Beirut Email: therese.breir@un.org</p> <p>M. Othman Belbeisi Conseiller régional principal pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord Genève Email: obelbeisi@iom.int</p> <p>Mme. Kristina Mejo Agent Senior régional chargé de la liaison et des politiques et directrice régionale adjointe Le Caire Email: kmejo@iom.int</p> <p>Mme. Hind Kinani Chercheuse régionale</p>	<p><u>Programme des Nations unies pour le développement</u> M. Rawhi Afaghani Chef de l'équipe Gouvernance et consolidation de la paix au Centre régional pour les pays arabes à Amman Email: rawhi.afaghani@undp.org</p> <p><u>Réseau des Nations Unies sur les migrations</u> Mme. Monami Maulik Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations Email: mmaulik@iom.int</p> <p><u>International Organization for Migration</u> Mme. Carmela Godeau Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord - Le Caire Email: cgodeau@iom.int</p> <p>M. Mohammed Tantoush Libye Email: mtantoush@iom.int</p> <p>Mme. Azrah Karim Rajput Chargé de politique et de liaison Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations New York Email: arajput@iom.int</p> <p>Mme. Ola Hawari Agent de liaison et de politique Doha Email: ohawari@iom.int</p>
---	--

<p>Le Caire Email: hkinani@iom.int</p> <p>Mme. Misato Yuasa Agent de liaison et de politique régionale Le Caire Email: myuasa@iom.int</p> <p>Mme. Amira Abouzeid Assistant de programme régional Le Caire Email: aabouzeid@iom.int</p> <p>Mme. Kdijito Didi Mauritanie Email: kdidi@iom.int</p> <p>M. Fawzi Zioud Beirut Email: fzioud@iom.int</p> <p>Mme. Tala Al Khatib Beirut Email: talkhatib@iom.int</p> <p>Mme. Asma Charafeddine Rabat Email: acharafeddine@iom.int</p> <p>Mme. Nour Alhoda Senoussi Algeria Email : nsenoussi@iom.int</p> <p>M. Ahmed Bedairia Email: abedairia@iom.int</p>	<p>M. Mohammed Sharif Ahmed OIM au KS Relief Email: msahmed@iom.int</p> <p>Mme. Kamila Shoukri Assistant de liaison et de politique Le Caire Email: kshoukri@iom.int</p> <p>Mme. Marija Nikolovska Coordinateur du centre de migration mixte Le Caire Email: mnikolovska@iom.int</p> <p>M. Alexander Schick Assistant de liaison et de politique Le Caire Email: aschick@iom.int</p> <p>Mme. Leila Tomeh Amman Email : ltomeh@iom.int</p> <p>M. Dejan Micevski Cairo Email : dmicevski@iom.int</p> <p>Mme. Louis Schurian Email : lschurian@iom.int</p> <p>M. Mohammed Refaat Email : mrefaat@iom.int</p> <p>Mme. Mia Naakka Email : mnaakka@iom.int</p> <p>Mme. Kristina Galstyan Email: kgalstyan@iom.int</p>
--	---